



Association des
entreprises spécialisées
en eau du Québec

AESEQ

L'AESEQ : votre source d'information

30 mars 2009

Dernière heure : Excellente nouvelle

Crédit d'impôt pour la rénovation et l'amélioration résidentielles

Nous venons tout juste d'apprendre que le ministère des Finances a décidé d'inclure dans la liste des travaux admissibles au crédit d'impôt remboursable pour la rénovation et l'amélioration résidentielles, les travaux **de rénovation, de remplacement, d'agrandissement ou de modification** d'un puits artésien ou d'un dispositif d'évacuation, de réception ou de traitement des eaux usées résidentielles (par exemple, une fosse septique ou un champ d'épuration), lorsqu'il s'agit de travaux **à l'égard du lieu de résidence principal**.

Initialement, le projet de la ministre québécoise des Finances, Madame Monique Jérôme-Forget, excluait ces travaux. L'AESEQ avait alors réagi en écrivant une lettre à la ministre des Finances, avec copie conforme à madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), demandant de les inclure pour le bénéfice de près de 20 % de la population québécoise qui n'a pas accès aux systèmes publics d'aqueduc et d'égouts!

Nous avons ensuite relancé le cabinet de la Ministre des Finances pour connaître l'avancement de notre dossier. Des rumeurs émanant de sources bien informées nous informait que notre demande recevait une oreille bienveillante du cabinet de la Ministre.

Nous avons reçu la nouvelle vendredi dernier, 27 mars, du cabinet de la Ministre Line Beauchamp du MDDEP, à l'effet que ces travaux seraient dorénavant reconnus pour les fins du crédit d'impôt. Il faut cependant tenir compte que ce crédit n'est applicable que pour le **lieu de résidence principal**.

Dans le cadre du Colloque annuel de l'AESEQ qui se tiendra ce mercredi 1er avril, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières, madame Marie-Ève Leroux de la bannière Réno-maître sera présente pour informer les entrepreneurs sur les modalités du programme de crédit d'impôt pour la rénovation et l'amélioration résidentielles

En terminant, nous tenons à remercier la ministre du MDDEP, madame Line Beauchamp, et nos partenaires gouvernementaux qui nous ont appuyé dans cette démarche. Ils sauront certainement se reconnaître dans ce clin d'œil!

Colloque de l'AESEQ – 1er avril 2009 à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières

Sur le site Internet de l'AESEQ (www.aeseq.com), vous trouverez le programme et le formulaire d'inscription au Colloque du 1^{er} avril prochain, à l'Hôtel Delta de Trois-Rivières.

Daniel Schanck
Directeur général, AESEQ